

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2020

### **SEANCE DU 22 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux janvier à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHABRELOCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Christian GENEST, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 15 janvier 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15 **présents :** 13 **votants :** 13

**PRESENTS :** GENEST Christian, DUBOST Jean-Pierre, MOUSSET Christophe, SOANEN Claudine, GRANADOS Alain, VENTAS Annie, ROSE Olivier, FERRET Christian, GAMEIRO Fabienne, TARRERIAS Stéphanie, PERRIN Isabelle, BRETTON Julien, FAYE Jean-Baptiste.

**ABSENTS :** GUILHAUMON-ARAUJO Fabienne, CARTON Mireille.

**POUVOIRS :** CARTON Mireille à GENEST Christian

Claudine SOANEN a été élue secrétaire pour la séance.

### **OBJET: 1- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire informe les membres présents que les services de l'Education nationale (DASEN) doivent arrêter l'organisation du temps scolaire de chaque école de son département pour la rentrée 2020.

Considérant que la mise en place de l'organisation du temps scolaire (OTS) à l'école primaire est basée sur la semaine à 4 jours, elle relève du cadre dérogatoire. La commune doit se prononcer à nouveau sur le maintien ou non de cette organisation du temps scolaire, et adresser sa proposition après concertation avec le conseil d'école au DASEN sur un imprimé spécifique au plus tard le 14 février 2020.

Le prochain conseil d'école aura lieu début février. Les parents d'élèves semblent majoritairement favorables au maintien de la semaine à 4 jours afin de préserver la stabilité du rythme scolaire actuel des élèves.

Monsieur le maire propose de conserver l'organisation du temps scolaire mis en place depuis 2018.

Il demande l'avis du conseil.

#### **Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ci-après**

- Donne un avis favorable pour le renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour la rentrée 2020
- Sollicite l'avis du conseil d'école et suivra son avis
- Autorise le maire à adresser la proposition de l'organisation du temps scolaire à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale,

### **OBJET: 2- DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de subvention pour un montant de 5000€ du comité des fêtes pour la réalisation de la fête patronale 2020.

Il présente le dossier évaluant les frais comprenant notamment les fournitures du repas du dimanche soir, et souligne que la vente des repas n'a pas été prise en compte dans le budget prévisionnel.

Il rappelle que l'association a bénéficié d'une subvention de 1000€ fin 2019 à la suite de la création de son nouveau bureau pour démarrer son activité.

Il demande l'avis du conseil.

Considérant d'une part la prise en charge par la commune du feu d'artifice, et d'autre part que la vente des repas doit être intégrée dans les estimations prévisionnelles,

#### **Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité**

**DECIDE de verser une subvention de 3000€ au comité des fêtes de Chabreloche sur les crédits du compte 6574, qui sera reportée lors de l'établissement du budget 2020.**

### **OBJET: 3- DEMANDE DE PARTICIPATION OPERATION DEJEUNER LYCEE MONTDORY**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de participation à l'opération « Petit Déjeuner » organisée au sein du Lycée Montdory, présentée par un élève de BTS domicilié sur la commune. Le but est de sensibiliser les jeunes élèves à l'importance du premier repas de la journée.

Il indique que le représentant du Lycée et le porteur de projet proposent de faire figurer le logo des municipalités apportant leur participation.

Il demande l'avis du conseil.

**Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité**

DECIDE de ne pas donner suite à la demande de participation financière présentée.

**OBJET: 4- CREATION DU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE ET ADHESION DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil du 11 décembre 2019 relative au projet de reprise de l'activité du Syndicat informatique par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le Syndicat d'Exploitation Informatique du Pays de Thiers rassemblait 16 communes de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ainsi que la Commune voisine de PESCHADOIRES.

Le Syndicat avait pour principal objet d'assurer, pour les Communes adhérentes, la maintenance informatique pour l'utilisation des logiciels métier BERGER LEVRAULT. Cette maintenance de proximité était assurée par un agent, qui intervenait auprès des Communes en complément de la maintenance proposée par le propriétaire de logiciels. L'agent en question accompagnait les agents communaux pour l'installation, la formation, la mise à jour des logiciels.

Par décision du Comité Syndical du SEIPT, en date du 14 novembre dernier, l'activité du syndicat a été transférée à Thiers Dore et Montagne à compter du 1er janvier 2020. Il en résulte le transfert de plein droit de l'agent assurant la maintenance ainsi que le transfert des contrats conclus avec la Société BERGER-LEVAULT pour l'assistance informatique à l'utilisation, la maintenance et les mises à jour des logiciels de gestion.

Il est proposé la création d'un service commun permettant de maintenir une continuité de ce service de proximité, avec des conditions tarifaires liées au nombre d'habitants, selon des modalités de calcul voisines des cotisations antérieures au syndicat.

Le transfert de l'agent a fait l'objet d'une information au Comité Technique de TDM en date du 28 novembre 2019 qui a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la création du service commun informatique.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions de création et d'adhésion au service commun.

Considérant la nécessité de la poursuite du service,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présente, DECIDE**

- **D'approuver la création du service commun informatique**
- **D'autoriser le Maire à signer les conventions de création et d'adhésion au service commun.**

**OBJET: 5- CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère classe à TEMPS NON COMPLET – SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème Classe ET MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu la loi N°82-213 du 02/03/82 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13/07/83 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

D'une part, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la dernière modification du tableau des emplois par le Conseil Municipal en date du 7 novembre 2018, et la délibération du conseil du 21 décembre 2012 fixant les ratios d'avancement à 100% pour l'ensemble des grades,

Considérant le tableau d'avancement de grade qui sera soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire

Attendu que l'agent désigné ci-après peut bénéficier d'un avancement de grade comme suit :

Agent	Grade actuel	Avancement au grade de
Mme Eliane LAMAISON	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe -TNC 31h15/35è	Adjoint Technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe - TNC 31h15/35è

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> février 2020

soit une modification du tableau des emplois comme suit,

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont temps complet	Dont temps non complet durée hebdomadaire
Attaché Territorial	A	2	1	1 (16 h00)
Rédacteur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1 (17h30)
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		1 (27h43)
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	1 (29h16)
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	1 (31h15)
Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	1 (30h00)
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **DECIDE :**

- 1- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- 2- de créer et supprimer les postes suivants à compter:

POSTE CREE	DATE	POSTE SUPPRIME	DATE
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe 31h15/35è	<b>01/02/2020</b>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe 31h15/35è	<b>01/02/2020</b>

**3- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans leur nouveau grade, au budget, article 6411.**

- **DONNE un avis favorable pour la nomination de Mme Eliane LAMAISON à ce poste.**

#### QUESTIONNAIRES DIVERSES

- Démolition maison Chevalier pour projet Ages et vie : 3 devis en cours.
- Le dépistage décennal du radon à l'école primaire, et dans les locaux de la cantine et la garderie est en cours pour 1 mois et demi.
- Pas d'augmentation prévue des tarifs de location des salles.
- Vernissage de l'exposition photos de Luca Breteler le vendredi 17 janvier 2020 à la Bibliothèque : 30 personnes étaient présentes.
- Le bulletin municipal a été distribué dans tous les foyers de la Commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 12 février 2020 à 18h30.